

- REGLEMENT INTERIEUR U.A.C. ATHLETISME -

L'adhésion à l'Union Athlétique de CHATEAUBOURG implique un engagement de l'athlète (et des Parents pour les mineurs).

En prenant une licence, j'accepte les points suivants :

- Je respecte les entraîneurs et les autres athlètes, les installations sportives et le matériel mis à ma disposition.
- Je viens aux entraînements (sauf excuse valable) et je respecte les horaires.
- Je participe au cours de l'année sportive au minimum à trois compétitions à définir selon ma spécialité avec mon entraîneur.
- Je réponds rapidement aux mails concernant les inscriptions aux compétitions.
- En cas d'arrêt de l'activité je restitue mon maillot de club et les chaussures à pointes qui m'ont été prêtées.
- Je participe à la vie du club, aux diverses manifestations, j'assiste à l'Assemblée Générale.
- Le club ne pourra être tenu responsable ni pour tout accident survenu en dehors des heures d'entraînement ou de compétitions, ni pour les vols et dégradations qui pourraient en découler.

L'athlète, les parents